

DOSSIER HORECA

Cette fiche vous offre un aperçu des autorisations dont vous avez besoin pour ouvrir un établissement Horeca.

Veillez transmettre cette fiche complétée et accompagnée des documents requis au Service Economie locale.

economie.locale@wemmel.be

Coordonnées de l'exploitant

- Nom:
- Numéro de Registre national:
- Numéro d'entreprise:
- Domicile:
- Tél.:
- E-mail:

Coordonnées de l'établissement

- Nom:
- Numéro d'entreprise/numéro d'établissement:
- Activité (BCE):
- Tél.:
- E-mail:

Permis d'environnement

Permis d'environnement de Wemmel (ajouter le numéro, la date et les éventuelles informations du Service Environnement)

Permis d'environnement pour les établissements et/ou activités classé(s)

<https://vlaremwegwijzer.navigator.emis.vito.be/>

A vous de vérifier si vous avez besoin ou non d'un tel permis.

Dans l'affirmative, la classe dépend de la puissance totale des appareils nécessitant le permis.

Attestation de sécurité incendie

L'attestation de sécurité incendie A/B/ a été délivrée par arrêté du bourgmestre le (ajouter la date) et prise en connaissance par le Collège des Bourgmestre et Echevins le (ajouter la date).

OU

L'attestation de sécurité incendie a été demandée le (ajouter la date).

Assurance en responsabilité civile: police + preuve de paiement

Compagnie d'assurance

Date de la police + preuve du paiement de l'assurance

Joindre la police au format PDF

Attestation de l'Agence fédérale pour la sécurité de la chaîne alimentaire

L'attestation de l'AFSCA a été délivrée le (ajouter la date).

Joindre l'attestation au format PDF

DOSSIER HORECA

Cette fiche vous offre un aperçu des autorisations dont vous avez besoin pour ouvrir un établissement Horeca.

Veillez transmettre cette fiche complétée et accompagnée des documents requis au Service Economie locale.

economie.locale@wemmel.be

Licence de la Commission des jeux de hasard (si d'application)

L'avis du bourgmestre au Service public fédéral Justice – Commission des jeux de hasard a été rendu le (ajouter la date).

Licence d'exploitation d'un débit de boissons

Pas d'application pour les restaurants où les boissons alcoolisées sont servies exclusivement avec les repas.

Conditions de moralité

Certificat de moralité (art. 596.1-8 du Code d'instruction criminelle) à délivrer par la commune où l'exploitant et la (les) personne(s) habitant sous son toit sont domiciliés

La commune de (ajouter la commune) a délivré le (ajouter la date) un certificat de moralité sur la base de l'extrait de casier judiciaire relevant de l'article 596.1-8 du Code d'instruction criminelle pour l'exploitant (compléter) et la (les) personne(s) habitant sous son toit (compléter).

Joindre le certificat au format PDF

Vous pouvez obtenir des renseignements complémentaires auprès des services suivants:

economie.locale@wemmel.be 02/462 05 47

environnement@wemmel.be 02/462 05 50

securite@wemmel.be (Sécurité intégrale) 02/462 06 13

finances@wemmel.be 02/462 05 20